

**OPERATION DE RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE
ALBERT LE GRAND**

QUARTIER SAINT GENES

BORDEAUX

NOTICE DE PRESENTATION

LE CONTEXTE

Le groupe scolaire Albert le Grand fait partie des établissements les plus anciens de Bordeaux d'origine religieuse. Il a été fondé en 1919, il occupe le site actuel dans le quartier de Saint Genès depuis 1928.

L'établissement, agréé pour accueillir 600 élèves, comprend :

- une maternelle,
- une école primaire,
- un collège,
- un lycée,
- un internat.

L'ensemble occupe les parcelles cadastrées ET 62, 65, 68, 98, 99, 100, 101 et 103. L'entrée principale est située au 189 de la rue de Saint-Genès mais le groupe scolaire est également desservi par la rue de Ségur (l'issue de secours du collège est positionnée entre les n°105 et 113) et la rue Cité Magenta (n°10 à 16) qui dessert le primaire et la maternelle. L'établissement possède plusieurs échoppes qui donnent rue de Ségur, au n° 93, 99 et 105, occupées par un petit internat et par la communauté des soeurs.

Au niveau du PLU, l'établissement est classé en zone UR et les anciens parterres de l'entrée font l'objet d'une protection au titre des Espaces Boisés Classés à Conserver (EBC). Mais ces EBC sont aujourd'hui en grande partie caduque du fait des tempêtes et du dépérissement des arbres qui les composaient naguère.

Cet établissement participe à la vie du quartier Saint Genès. Il s'avère que le maintien sur son site historique nécessite sa restructuration et la requalification de son bâti.

LE PROJET

L'établissement a engagé un programme de requalification de son bâti. Un plateau sportif et un préau ont été réalisés durant les trois dernières années.

Il est prévu :

- la construction d'un internat pour garçon et la reconstruction de l'école maternelle, rue Cité Magenta.
- la mise aux normes d'accessibilité de l'école primaire (restructuration des circulations, création d'un ascenseur, élargissement des entrées des salles...) et sa requalification thermique.
- la restructuration et l'extension du collège, rue de Ségur, en démolissant la maison du n°105.
- la requalification de l'internat pour filles.
- la restructuration et la requalification du pavillon central regroupant salles et administration.
- enfin, à terme, la construction d'un nouveau bâtiment surélevé pour le lycée, soit rue de Saint-Genès, soit en retrait de la rue, sur le parc.

Le parcellaire est vaste mais peu exploitable car en majeure partie en coeur d'îlot et l'établissement doit préserver des cours pour chaque classe d'âge. Par ailleurs, les constructions doivent être le plus compact et les plus rationnelles possibles.

Les projets sont aujourd'hui trop contraints par les exigences réglementaires d'épannelage volumétrique en mitoyenneté de l'habitat (retrait à l'étage de 6 m) et par la constructibilité en coeur d'îlot qui interdit de doubler le bâtiment à rez-de-chaussée de l'école primaire.